
Objet : liste des délibérations

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie le :

Lundi 09 mars 2026
à 18.30 heures

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR :

Délibération portant approbation du compte financier unique (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales :

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Saint-Ours ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Ours ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Délibération 10-2026 : RH – Fonction Publique -portant suppression de poste

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Délibération 11-2026 : Programme enfouissement des réseaux -secteur Route des Bois et de la Forêt : Enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

Délibération 12-2026 :- Versement d'une subvention à l'Atelier des Arts

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une école de musique, de danse, de théâtre et d'arts plastiques est implantée sur le canton de Grésy-sur-Aix et, nommée l'Atelier des Arts, elle est ouverte à tous.

Cette association, dirigée par une équipe d'animateurs, permet à cette école de musique de soutenir les projets culturels du territoire et de donner des cours de musique et de danse aux élèves.

Délibération 13-2026: Convention d'Assistance à la réalisation et au suivi du Document Unique

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (Cdg73) assiste les collectivités et établissements publics adhérents à son service de prévention des risques professionnels dans leur démarche d'évaluation des risques professionnels en vue de l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels prévu à l'article L.4121-3 du code du travail dans le cadre d'une convention d'assistance à la réalisation et au suivi de ce document.

Questions diverses

Fait à Saint-Ours le 27 février 2026

Le Maire
Louis ALLARD